

Choix de l'activité physique de spécialité

Année universitaire 2023-2024

Cette feuille est à renseigner par les étudiants inscrits dans les formations de Licence 1^{ère}, Licences 2^{ème} et 3^{ème} année (EM et ES).

NOM : _____

Prénom : _____

Inscrit en : _____

Licence 1^{ère} année, Licence 2^{ème} année ou Licence 3^{ème} année mention « éducation et motricité » ou « entraînement sportif ».

Je choisis pour l'année universitaire 2023/2024 la spécialité sportive suivante :

Quatorze activités physiques sont proposées :

- | | |
|----------------------------------|-------------------|
| - Activités gymniques et fitness | - Football |
| - Athlétisme | - Handball |
| - Badminton | - Judo |
| - Basket-ball | - Natation |
| - Boxe | - Rugby |
| - Danse | - Tennis de table |
| - Escalade | - Volley-ball |

Les enseignements d'activité physique de spécialité ont lieu le jeudi. Ils doivent vous permettre d'acquérir des compétences approfondies dans l'enseignement et l'entraînement de cette activité physique. Pour cela, il est indispensable que votre choix soit le même tout au long de votre scolarité à l'UFR STAPS.

Toutes les activités physiques ne pouvant être proposées, il vous est conseillé de choisir parmi les activités proposées ci-dessus, celle qui correspond le mieux à vos capacités.

Afin de consolider vos connaissances théoriques et vos performances, il est fortement recommandé :

- d'être licencié en club,
- de participer aux compétitions universitaires (FFSU),
- de se préparer (dès la première année) aux brevets fédéraux et au brevet d'état de votre spécialité.

Votre pratique de spécialité est indispensable si vous souhaitez préparer le CAPEPS et elle vous permettra par ailleurs d'adhérer à un réseau de relations qui pourra faciliter votre insertion professionnelle.